

N° 409. — District de Punaauia. — Séance du 30 janvier 1867.
Tahamama contre Teiauruaire a Taia et Teiauruaire i.
Le conseil a décidé que la terre
Minau sera partagée entre les
parties.

N° 410. — District de Paea. — Séance du 1^{er} février 1867.
Tehapu a Moure v. contre Tehamama a Teahapi t.
Le conseil, en baissant sur un
arrêté de la cour des tohitu rendu
entre la famille Tehapu et le
nommé Huti, décide que les
parties ont des droits égaux à la
propriété des terres Teiriri et
Apapotohi, ainsi qu'à titre Te-
hapiu.

N° 411. — District de Mahina. — Séance du 2 février 1867.
Mocore v. contre Revae t.
Le conseil, vu les inscriptions
au nom de Paeana a fait l'objet
d'un arrêté de la cour des tohitu
rendu entre Teahu a Tairas et
Temaahapi, fait défense à Pae
a Turehira de se servir de ce
nom.

N° 412. — District de Paea. — Séance du 3 février 1867.
Teahu a Tairas t. contre Pae a Turehira t.
Le conseil, attendu que le titre
ou nom de Paeana a fait l'objet
d'un arrêté de la cour des tohitu
rendu entre Teahu a Tairas et
Temaahapi, fait défense à Pae
a Turehira de se servir de ce
nom.

N° 413. — District de Paea. — Séance du 4 février 1867.
Teacore a Teupouari, veuve Paraita, contre Hasi a Teau t.
Le conseil, faisant application
de l'article 70 de la loi de 1855,
adjudge à Teacore a Teupouari,
veuve Paraita, la terre Paraita
(improprement désignée par Ha-
si a Teau t. sous le nom de Te-
fapouana), et le titre Maahini.

N° 414. — District de Paea. — Séance du 5 février 1867.
Turu v. contre Teau v.
Le conseil a procédé à la dé-
limitation des terres contigües
Faititeuriri et Athibi.

N° 415. — District de Paea. — Séance du 11 février 1867.
Teacore a Teupouari v. contre Teiauruaire a Teia t.
Le conseil confirme l'inscrip-
tion de la terre Teacore a Teau
v. contre Teiauruaire a Teia t.
Le registre public au nom de Te-
acore a Teau v. contre Teiauruaire
a Teia t. est définitive.

N° 416. — District de Paea. — Séance du 15 février 1867.
Tahia v. contre Tahiteira t.
Le conseil, vu l'ordonnance
du 22 novembre 1858, décide
que l'inscription de la terre Te-
maru, faite sur le registre pu-
blic, n° 59, n° 371, au nom de Ta-
hiteira a Haro, est définitive.
Décide, en outre, que les terres
Temaui et Arouri, inscrites, dans
le même registre, n° 378, P. 59,
et n° 11, P. 6, au nom de Teu-
Tama v., doivent être portées sur
le registre des mutations au nom
de son fils Marana.

N° 417. — District de Teanoro Teahera. — Séance du 23 février 1867.
Roiooa a Tala t. contre Moobono t.
Le conseil, faisant application
de l'article 70 de la loi de 1855,
adjudge à Roiooa a Tala t. la terre
Teahera, avec à Teahera.

N° 418. — District de Hitiata. — Séance du 24 février 1867.
Mauri a Faara t. contre Rutia t.
Le conseil adjuge la terre Te-
vapiu à Rutia t.

N° 419. — District de Teanoro. — Séance du 15 mars 1867.
Teihotopu a Teau t. contre Teiaupu a Teu t.
Le conseil adjuge à Teiaupu a
Teu t. le titre Huiari.

N° 420. — District de Paea. — Séance du 17 mars 1867.
Tairi t. contre Teahapi t.
Le conseil, attendu que la cour
des tohitu, statuant entre les
deux parties actuellement en
cause, a déboute Teahapi de
ses prétentions à la propriété de
la terre Paei, qu'elle a adjugée
à Tairi, maintenant cet arrêt.

N° 421. — District de Punaauia. — Séance du 18 mars 1867.
Vitia a Teatotoa v. contre Aitenu a Puhuetia t.
Le conseil décide qu'on doit se
conformer au premier enregistre-
ment fait au nom de Roometua
a Puhuetia ; conséquemment il
déboute Vitia Teatotoa de ses
prétentions à la propriété des
terres Huiari et Rueti et les ad-
juge à Roometua a Puhuetia.

N° 422. — District de Punaauia. — Séance du 18 mars 1867.
Teahapi a Teau t. contre Teiauruaire a Teau v.
Le conseil adjuge au deman-
deur la terre Atapiu.

N° 423. — District de Paea. — Séance du 19 mars 1867.
Nahu a Pihapi t. contre Teiauruaire t.
Le conseil, attendu que plu-
sieurs terres ont été inscrites au
nom de Tairi a Nahu ;
Que Tairi lui a toutes ven-
dus, sauf la terre Paraita, dont
il s'agit au procès actuel ;
Que le sieur Tairi ayant
manifesté son intention de vendre
cette dernière terre à la caisse
agricole, Nahu s'est opposé à
la transaction.
Décide que ladite terre Pa-
raita sera partagée entre les
deux parties : la parcelle du côté
de l'est, mesurant 36 brasses,
restant acquise à Nahu a Pihapi
t., et celle du côté de l'ouest,
d'une étendue égale, étant bis-
sée à la division de Tairi t.

N° 424. — District de Paea. — Séance du 20 mars 1867.
Teau a Navaera t. contre
Mopuru a Paraita v.
Le conseil décide que la terre
inscrite au nom de Teomahana
a Paraita doit être partagée en
deux parties égales ; attendu que
ce dernier a englobé la terre in-
scrite au nom de Teau ; dit que la
parcelle du côté de l'est est don-
née à Teau et celle du côté de
l'ouest à Mopuru.

N° 425. — District de Paea. — Séance du 20 mars 1867.
Teacore a Teau v. contre Mopuru t.
Le conseil décide que la terre
Totoe est indépendante de la
terre Teau, et qu'elle appartient
à Teacore a Teau v., en vertu
de la vente qui lui en a été faite
par le nommé Teauu.

N° 426. — District de Teahapi. — Séance du 23 mars 1867.
Daniela a Farii t. contre Teia t. et Tiheni t.
Le conseil adjuge à Daniela a
Farii t. la terre Teoobu, sise à
Teahapi.

PARTIE NON OFFICIELLE.

PROGRÈS AGRICOLE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DE LA COLONIE.

Les 5 mars dernier, deux convois, de onze grandes voi-
tures chacun, sont arrivés en ville venant de la plantation
Souarès.

Chaque voiture contenait deux balles de coton pesant
l'une dans l'autre de sept à huit cents kilos. Ce total d'en-
viron 32,000 livres de coton agéné a été embarqué sur
le vapeur Titava et dirigé sur Sydney, d'où il partira pour
Londres.

Depuis cette époque, la cueillette sur la plantation a at-
teint un chiffre vraiment fabuleux. Malgré un personnel de
près de 1,500 coolies attachés à l'établissement, le proprié-
taire-gérant, pour ne pas perdre une partie de sa récolte,
a dû demander l'autorisation d'appeler à son secours les
indigènes des districts voisins, ce qui naturellement lui a
été accordé avec empressement.

La cueillette a donné par jour entre vingt mille et trente
et une mille livres. Il est difficile de se figurer une telle

abondance. Cette vaste plaine d'Aïmaono semblait couverte de maïs, et c'est à peine si trente-cinq machines, mues par une force de vingt bicyclaux vapeur, suffisaient à égrener et mettre en balles cette immense quantité de ce précieux tubercule.

La culture agricole a également reçu des petits planteurs une grande quantité de coton; ses magasins en contiennent aujourd'hui pour près de 100,000 fr. n'attendant qu'un navire pour partir pour le Havre.

On est heureux, et même quelque peu fier, de pouvoir en si peu de temps constater de pareils résultats.

Les plantations de cannes s'étendent autour de la ville et dans les districts.

Le Chevert, à son retour de Valparaiso, a rapporté la machine à vapeur de MM. Foster et Adams pour broyer les cannes.

L'Euryale en rapportera deux autres de San Francisco. Hélas! que n'a-t-on des bras en plus grand nombre!

NOUVELLES LOCALES.

Nous avons en ce moment sur rade la corvette des États-Unis *Tascara* et la frégate de S.-M.-B. *Clio*. La *Tascara* a mouillé à Papete il y a une quinzaine de jours, et la *Clio* nous avait déjà visités le mois dernier.

L'administration locale, heureuse de pouvoir donner une marque de sympathie à des nations amies, s'est empressée de mettre à la disposition des commandants de ces bâtiments toutes les ressources dont elle pouvait disposer, tant à la direction d'artillerie qu'à versaler de Fare-Uti.

La *Clio* avait quitté Papete le 19 février dernier pour se rendre à Valparaiso. Après vingt-six jours de navigation, n'ayant rencontré que des brises faibles et des calmes, cette frégate se trouvait dans le sud de Tahiti par 35° de latitude et 148° de longitude ouest. Le commandant, n'ayant plus d'espoir dans un changement de temps, et craignant de ne pas rencontrer de si tôt les brises d'ouest qu'il cherchait, prit le parti de revenir à Tahiti pour renouveler ses provisions. Cette détermination fut arrêtée le 17 mars; et la frégate faisait route sur Papete, quand, dans la nuit du 24, elle fut soudainement assaillie par un violent orage, et, dans un très-court espace de temps, elle éprouva les plus graves avaries.

La vergue de misaine emportée, dans ses drames, un canot enlevé par la mer, le gouvernail et l'étrambord tré-s-avariés, la tête du grand-mât de hune craquelé, le grand chèque brisé, le grand et le petit bouter, la grand voile, la misaine, la grand goffette, le petit, le grand et le clin foc successivement enlevés, les drosses du gouvernail cassées, enfin plusieurs hommes blessés: tels furent les graves accidents qui marquèrent le terrible passage de ce cyclone.

Le mauvais temps ayant heureusement cessé, la frégate, à l'aide de sa machine, put continuer sa route et atteindre le port de Papete, où elle a mouillé le 29 mars dernier.

Nous nous félicitons à plus d'un titre du séjour de ces bâtiments à Tahiti. Ils ont été, après tout, reçus à l'honneur, et d'autre le désir de nous visiter à leur tour; et la bonne santé dont jouissent leurs équipages suffirait, au besoin, pour démentir les bruits malveillants que l'on avait essayé de répandre sur l'insalubrité du port de Papete.

Tout le monde sait que le climat de Tahiti est des plus sains; qu'il n'y a ni épidémie, ni maladie endémique ou épidémique. Les quelques cas de fièvre que l'on y remarque, comme dans tout pays, sont très-rare et très-simples, et l'Européen peut travailler impunément au soleil, ce qui n'a pas lieu généralement dans les contrées intertropicales. La division espagnole, qui a séjourné six semaines, l'an dernier, sur la rade de Papete, avait un grand nombre de blessés et de malades, notamment des scorbutiques, dont l'affection était due aux fatigues d'une longue croisière; après quelques jours de relâche, les équipages de ces bâtiments étaient complètement remis.

La plantation Soarés présente une agglomération de population de 1,200 à 1,500 travailleurs, la plupart Européens ou Chinois, employés au défrichement de terres vierges, au dessèchement de marais, et se trouvant par là dans des conditions qui, malgré les soins pleins de sollicitude dont ils sont entourés, seraient déplorables dans un autre pays; cependant ces hommes jouissent tous d'une excellente santé.

Les bâtiments de relâche ou de passage trouvent ici tous les éléments de bien-être, des ports sûrs et d'un accès facile, des moyens de pourvoir à leurs réparations, une réglementation fiscale simple et débarassée de toute entrave administrative; enfin de l'eau, des vivres frais, etc. Le commerce local, pris à l'improvise, y satisfait aux besoins de la division espagnole, qui s'est installée entièrement, comme on sait, avant de continuer son voyage; et la corvette américaine et la frégate anglaise sur rade, dont la relâche paraît devoir se prolonger, ne manquent de rien de ce qui leur est nécessaire.

FAITS DIVERS.

Le *Monteur* du 3 octobre dernier a fait connaître la décision prise par le Gouvernement de l'Empereur d'octroyer du paiement de la taxe affranchise au visa des passe-ports, dans les chanceries diplomatiques et consulaires de France, les voyageurs originaires des États qui concèdent la réciprocité. Il a en même temps publié la liste des pays qui se trouvaient, à cette époque, admis à jouir du bénéfice de ces dispositions libérales.

Depuis lors, divers autres gouvernements ont fait parvenir leur adhésion; ce sont ceux des duchés de Saxe, des villes libres de Brême, Hambourg et Lübeck, des États-Unis d'Amérique, du Chili, de la République Argentine, des États-Unis de Colombie, d'Haïti et de l'Equateur. Les voyageurs originaires de ces États sont donc dispensés désormais du paiement de la taxe du visa dans les chanceries diplomatiques et consulaires de France à l'étranger.

Un ingénieur de la compagnie de navigation mixte de Marseille, M. Cornidi, vient de trouver un appareil fort ingénieux qu'il appelle loxodromique, et qui peut rendre de grands services pour la détermination exacte de la route que suivent les navires. Il place dans l'hélice de la boussole un éponge d'horlogerie qui dévale avec une vitesse constante, et suit l'axe du bâtiment, une feuille de papier photographique. Ce papier se moule horizontalement sous l'aiguille aimantée, et d'arrière en avant. Le cadran supérieur de la boussole qui, comme on sait, est formé par une feuille de papier sur laquelle les divisions sont inscrites, et qui est maintenu dans un état de tension complète au moyen d'une armature de fer, se trouve au lieu de l'étoile indicatrice du nord, une petite ouverture circulaire munie d'un objectif. Lorsque la lumière vient frapper le cadran mobile de la boussole, un faisceau de rayons lumineux passe par l'objectif et va impressionner le papier photographique placé au-dessous. Si ce papier était immobile, l'impression se réduirait à un point, mais comme il est en mouvement, une ligne est dessinée par suite de l'action de la lumière sur les sens sensibles dont il est imbu.

Cela posé, il est facile de comprendre que l'objectif restant toujours au nord, tandis que le papier tourne autour de l'axe du navire, à chaque changement de route, le trait noir dont nous avons parlé plus haut prend une direction correspondante, de sorte qu'on n'a plus qu'à examiner et à relever les traces laissées par la lumière sur le papier photographique pour avoir la carte du chemin fait par le navire.

On conçoit facilement tous les avantages de ce procédé. Outre que les indications qu'il fournit sont d'une grande exactitude, il n'exige aucun soin particulier et permet de se faire à chaque instant une idée précise de l'angle que l'axe du navire fait avec la méridienne.

— (La Science pour tous.)

— On écrit de New York, le 30 novembre, au *Monteur*:

On sait que les Mers polaires ont été visitées, dans ces dernières années, par un certain nombre d'explorateurs qui se proposaient de retrouver les traces de la malheureuse expédition de sir John Franklin. Tout en ne laissant que bien peu de doute sur le sort du célèbre navigateur anglais et de ses compagnons, ces tentatives n'ont cependant pas fourni des données d'une précision complète. S'il faut en croire une lettre publiée par le *Journal* de New York, un voyageur américain aurait été plus habile, ou du moins plus heureux que ses prédécesseurs, et le mystère qui enveloppe encore la tragédie du capitaine Franklin serait à la veille d'être éclairci.

Il résulte du document dont il s'agit que le baliseur à vapeur *Pioneer*, arrivé récemment des mers polaires, en a rapporté des nouvelles de M. G. E. Hall, et que cet explorateur, à l'espérance de résoudre bientôt la question qui l'occupe. Depuis plus d'un an, M. Hall parcourt les côtes de la baie d'Hudson, où il se propose d'hiverner, ainsi qu'il l'a fait déjà l'an passé; le *Pioneer* lui a fourni les provisions de diverse nature nécessaires à l'exécution de ses desseins.

M. Hall a déjà examiné une grande quantité d'objets et a écrit à sir John Franklin ou à ses compagnons, et un certain nombre de documents relatifs à l'expédition du navigateur anglais. Les équipages, qui confiaient les motifs de son séjour dans leur pays, lui fournissent d'ailleurs tous les renseignements utiles à ses recherches. Entre autres choses, ils lui ont appris l'existence d'un chapeau renversé, la quille en l'air, et sous laquelle gisent les corps d'une vingtaine « d'hommes blancs ».

M. Hall a l'intention d'organiser une petite expédition de six ou huit hommes, Américains ou Européens, en compagnie desquels il pourrait avancer en sûreté dans les pays que l'hostilité des habitants ne lui a pas permis de parcourir encore.

L'arrivée prématurée des glaces a forcé le *Pioneer* à quitter brusquement les mers polaires sans qu'il ait pu, au dernier moment, communiquer avec M. Hall. On ne pourra donc recevoir que dans le courant de l'année prochaine les observations et les travaux émanant de ce voyageur lui-même.

Quelques incomplètes qu'elles soient, les informations transmises par le *Pioneer* ont été accueillies aux États-Unis avec un intérêt marqué.

— La fabrication du fil de cuivre du câble transatlantique a nécessité 250 bras pendant onze mois; le longeur fabriqué a atteint le chiffre énorme de 45,000 kilomètres.

— Le *Reader* annonce que le squelette presque complet d'un énorme animal préhistorique vient d'être découvert dans une tourbière, près la ville de Coblenz, comté de Bunsenfeld (État-Uni). La mâchoire inférieure avait été trouvée brisée, quinze jours après, ont été trouvées la mâchoire supérieure, les deux défenses, la crâne, plusieurs côtes, les vertèbres, les omoplates, les os des jambes. Ce squelette a quatorze côtes, dont la principale mesure 4 pieds 9 pouces de long, et 10 pouces de diamètre à la base. La longueur de la mâchoire supérieure, de son extrémité antérieure jusqu'à sa crête, est de 4 pieds 9 pouces, et la mâchoire a une largeur de 3 pieds à son extrémité.

Les os de la hanche a 5 pieds de long; il pèse 160 livres. Chaque omoplate a 2 pieds 9 pouces de long et pèse 10 livres. La jointure du genou, l'os du tibia a 13 pouces de diamètre. Les vertèbres ont un diamètre de 8 pouces. Les cavités des yeux sont presque aussi grandes pour qu'une tête humaine puisse y passer. Ces restes fossiles ont été transportés au musée de Yale College.

